

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREDERICTON

LE LUNDI 10 MAI 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Fredericton, tenue le lundi 10 mai 2010 à 19 h 39 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

PRÉSENCES

Monsieur le maire Brad Woodside, le maire adjoint Bruce Grandy et les conseillers Stephen Chase, Jordan Graham, Steven Hicks, Dan Keenan, David Kelly, Stephen Kelly, Marilyn Kerton, Scott McConaghy, Eric Megarity et Mike O'Brien.

Sont aussi présents :

Melanie D. MacDonald, secrétaire municipale adjointe
Chris MacPherson, administrateur municipal adjoint
Barry MacKnight, chef de police
Philip Toole, chef des pompiers
Wayne Tallon, directeur des services communautaires
Murray Jamer, directeur – Ingénierie et travaux publics
Frank Flanagan, directeur – Services d'aménagement
Jane Blakely, directrice – Services généraux
Tina Tapley, directrice des finances/trésorière municipale par intérim
Alex Forbes, directeur adjoint – Services d'aménagement
Michelle Brzak, avocate municipale
Sean Lee, gestionnaire des Services d'ingénierie
Wayne Knorr, gestionnaire, communications générales

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 12 avril 2010 soit approuvé comme présenté. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PRIÈRE

Le révérend Paul Ross dit la prière.

Présences

Approbation du procès-verbal

Prière

PRÉSENTATION DE RÉCOMPENSES POUR 25 ANNÉES DE SERVICE À DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Présentation de récompenses pour 25 années de service à des employés municipaux

Steve Boucher, Division de la voirie, et Ken Whamond, Division des eaux et des égouts, reçoivent leur récompense pour 25 années de services dévoués à la Ville de Fredericton.

Monsieur le maire et les conseillers prennent le temps de féliciter les deux hommes.

PROCLAMATIONS

Proclamations

Monsieur le maire Brad Woodside lit les proclamations suivantes :

MOIS DE SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE EN PLAQUES

Mois de sensibilisation à la sclérose en plaques

ATTENDU QUE la sclérose en plaques est une maladie neurologique chronique, souvent invalidante, et qui touche de 55 000 à 75 000 Canadiens;

QUE les symptômes de la sclérose en plaques varient et peuvent se manifester comme suit : problèmes d'engourdissement, de coordination, de vision, de parole, de fatigue extrême et même de paralysie;

QUE sa cause et son traitement demeurent inconnus;

QUE la Société canadienne de la sclérose en plaques, fondée en 1948, est la seule organisation bénévole canadienne qui soutient tant la recherche sur la maladie que les services aux personnes atteintes et leur famille;

QUE la Société canadienne de la sclérose en plaques a consacré plus de 127 \$ millions de dollars en 60 ans à la recherche sur cette maladie ainsi qu'à un large éventail de services pour les gens atteints et à l'action sociale;

QUE seuls le dévouement et l'engagement des sympathisants et des bénévoles ici présents peuvent rendre ces interventions possibles;

POUR CES MOTIFS, je, Brad Woodside, maire Fredericton, proclame par la présente **mai 2010, Mois de sensibilisation à la sclérose en plaques** pour la Société canadienne de la sclérose en plaques.

SEMAINE DES INFIRMIÈRES DE L'ORDRE DE VICTORIA

Semaine des Infirmières de l'Ordre de Victoria

ATTENDU QUE, depuis 1919, les Infirmières de l'Ordre de Victoria du Canada (VON) division de Fredericton donnent d'excellents soins pour la vie au sein de notre collectivité,

QUE VON fournit un large éventail de services de santé communautaire et aide les gens à demeurer autonomes à la maison et actifs dans leur collectivité,

QUE les services de VON sont conçus pour aider les personnes et les familles à composer avec les problèmes de santé de façon à tirer le meilleur parti de leurs points forts et à les rendre capables d'accomplir ce qui compte le plus pour elles dans la vie,

QUE VON fait participer des gens de notre collectivité au processus de détermination des besoins en santé et de mise en œuvre de services innovateurs pouvant satisfaire efficacement à ces besoins,

QUE VON croit que des services dont la qualité est garantie sont essentiels et que cette qualité s'acquiert par la gestion d'un processus d'amélioration continue.

POUR CES MOTIFS, je, Brad Woodside, maire de Fredericton proclame par la présente, la période du **lundi 17 mai au dimanche 23 mai 2010 inclusivement, Semaine des Infirmières de l'Ordre de Victoria**, en reconnaissance de la contribution apportée à notre région par cette organisation exceptionnelle.

JOUR DU GASPAREAU

Jour du gaspareau

ATTENDU QUE le gaspareau est un poisson vivant en eaux salées et douces uniquement le long de la côte est de l'Amérique du Nord, de Terre-Neuve à la Caroline du Nord;

QUE l'on trouve chaque printemps, localement et dans l'ensemble des eaux du Nouveau-Brunswick, d'énormes quantités de gaspareaux;

QU'aucun permis n'est requis pour la pêche du gaspareau, à la ligne ou à l'épuisette, aux fins de consommation personnelle (non pour vente), se limitant à 20 poissons par jour par personne;

QUE le prix toujours aussi élevé de l'essence devrait inciter tous les citoyens à manger plus lentement, à sourire davantage, et à apprécier le goût délicieux des aliments frais et nutritifs, qu'on trouve chez nous, comme le gaspareau;

QUE de nombreux résidents de la ville ont grandi en mangeant du gaspareau avec des crosses de fougères et que cette saine tradition mérite d’être encouragée et mise en valeur pour les générations à venir;

QUE tous peuvent fredonner ou chanter tout haut les nombreuses chansons à répondre, faciles à mémoriser, écrites et chantées à Fredericton en témoignage de reconnaissance pour le gaspareau;

POUR CES MOTIFS, je, Brad Woodside, maire de Fredericton, déclare par la présente le **12 mai 2010, Jour du gaspareau à Fredericton.**

LOTISSEMENT – 1530, CHEMIN LINCOLN

Lotissement – 1530, chemin Lincoln, *reporté*

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton **QUE** le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le plan de lotissement, concernant le 1530, chemin Lincoln et soumis par Edouard Gebreal, soit retransmis au Comité consultatif sur l’urbanisme pour qu’il formule une recommandation quant à l’emplacement des terres aux fins publiques, et que la recommandation soit présentée à la séance ordinaire du conseil municipal du 25 mai 2010, pour examen.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

En raison de leur absence à la séance du 26 avril 2010, moment où les oppositions ont été entendues, les conseillers Mike O’Brien et Steven Hicks s’excusent et quittent la salle à 19 h 55.

Les conseillers Mike O’Brien et Steven Hicks quittent la salle du conseil

MODIFICATION DE ZONAGE, REZONAGE ET LOTISSEMENT – CHEMIN STATION (COLPITTS DEVELOPMENTS)

Modification de zonage, rezonage et lotissement – chemin Station (Colpitts Developments) – Rapport administratif – Services d’aménagement

Rapport administratif – Services d’aménagement

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le conseiller Eric Megarity **QUE** le conseil municipal soit saisi du rapport administratif des Services d’aménagement, **ET** qu’il adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton modifie les conditions s'appliquant à la construction du chemin Station (Arrêté Z-2.695) par l'ajout de la condition (I) suivante : Réaliser un agencement de clôtures, d'arbres et de paysagement sur le périmètre du terrain, à la satisfaction de l'agent d'aménagement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rapport administratif – Ingénierie et travaux publics

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil municipal soit saisi du rapport administratif du Service – Ingénierie et travaux publics. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Adoption des conditions, *ainsi modifiées*

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton, QUE conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'urbanisme*, les conditions suivantes, *ainsi modifiées*, soient adoptées à l'égard d'une modification de l'arrêté de zonage n° Z-2 visant les modifications suivantes, relativement au terrain sis sur le chemin Station :

- rezoner le terrain de zone résidentielle deux (R-2), résidentielle quatre-B (R-4B) et espace libre (O.S.) à zone résidentielle six (R-6) et résidentielle neuf-A (R-9A),
 - modifier la zone résidentielle six (R-6) afin de permettre la construction de maisons jumelées, sous réserve des dispositions de l'alinéa 8.2.5.4(f)(ii) de l'arrêté de zonage Z-2;
 - établir un plan provisoire de lotissement pour permettre la construction de deux immeubles à appartements totalisant 63 unités d'habitation ainsi que 52 maisons en rangée réparties sur 9 ensembles et 24 unités de maisons jumelées, comme le précise l'arrêté n° Z-2.695 :
- a) Aménager le site de manière essentiellement conforme au plan IV joint au rapport de planification 27/10 et à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
 - b) Présenter un plan final de lotissement essentiellement conforme au plan IV joint au rapport de planification 27/10 et à la satisfaction de l'agent d'aménagement.

Rapport administratif –
Ingénierie et travaux publics

Adoption des conditions,
ainsi modifiées

- c) Limiter la construction sur le terrain à 139 unités d'habitation.
- d) Remember les terrains en question avant la délivrance du permis de construire.
- e) Fournir l'accès, la viabilisation, la construction de voie, le nivellement du lot et la gestion des eaux pluviales à la satisfaction du directeur – Ingénierie et Travaux publics.
- f) Obtenir l'approbation du Bureau du prévôt des incendies du Nouveau-Brunswick concernant le secteur privé.
- g) Céder le 8 % des terres publiques contre une somme d'argent et du terrain.
- h) Concevoir les maisons jumelées et en rangée et les immeubles à appartements de manière essentiellement conforme aux plans V et VI et à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- i) Avant la délivrance du permis de construire, obtenir du ministère de l'Environnement la confirmation que le site convient bien à l'usage résidentiel projeté.
- j) Fournir, avant la délivrance du permis de construire et à la satisfaction de l'agent d'aménagement, un plan détaillé de stationnement et de paysagement.
- k) Accorder gratuitement à la Ville et aux autres services publics toutes les servitudes jugées nécessaires.
- l) Réaliser un agencement de clôtures, d'arbres et de paysagement sur le périmètre du terrain, le tout à la satisfaction de l'agent d'aménagement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.695

Proposé par le conseiller Dan Keenan appuyé par le conseiller David Kelly QUE l'arrêté n° Z-2.695 visant à modifier l'arrêté n° Z-2, arrêté portant sur le zonage de Fredericton, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1(1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'arrêté n° Z-2.695 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 1**.

Lecture par numéro d'article de l'arrêté n° Z-2.695

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.695

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le conseiller Eric Megarity, QUE l'arrêté n° Z-2.695, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 portant sur le zonage de Fredericton, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Approbation de lotissement

Approbation de lotissement

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le maire adjoint Bruce Grandy QUE soit approuvé le lotissement visant à permettre la construction de deux immeubles à appartements totalisant 63 unités d'habitation ainsi que 52 maisons en rangée, réparties sur 9 ensembles et 24 unités de maisons jumelées. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les conseillers Steven Hicks et Mike O'Brien regagnent la salle du conseil à 19 h 58.

COLLECTE D'ALIMENTS D'EXIT

Collecte d'aliments d'EXIT

Réception d'une demande de permission de Sandra Comeau visant la tenue d'une collecte de denrées le jeudi 27 mai 2010.

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée la permission de mener une collecte d'aliments pour la Cuisine communautaire de Fredericton dans le secteur Nashwaaksis à Fredericton le jeudi 27 mai 2010, de 17 h 30 à 20 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

100^E ANNIVERSAIRE DE L'UNIVERSITÉ ST. THOMAS

100^e anniversaire de l'Université St. Thomas

Réception d'une demande d'exemption de Jacqueline LeBlanc Cormier, le vendredi 2 juillet 2010, en ce qui a trait à l'arrêté n° S-13.

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE soit accordée à l'Université St. Thomas une exemption relative aux dispositions de l'article 1 de l'arrêté S-13, Arrêté concernant les nuisances sonores, pour les activités tenues sur le campus (jusqu'à 1 h du matin) dans le cadre de la fin de

semaine du retour à la maison de l'Université St. Thomas, le vendredi 2 juillet 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TRIATHLON ET DUATHLON DUNCAN HADLEY

Triathlon/duathlon Duncan Hadley

Réception d'une demande d'approbation de Shawn Hamilton visant la tenue du Triathlon/Duathlon Duncan Hadley le dimanche 4 juillet 2010.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que soit accordée au Fredericton Triathlon Club Race Committee la permission de tenir le triathlon-duathlon Duncan Hadley au parc du lac Killarney, le dimanche 4 juillet 2010, sous réserve du respect des conditions précisées par le personnel et le ministère provincial des Transports,

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que l'avocat municipal soit autorisé à rédiger un arrêté adéquat pour mettre en vigueur l'interruption de circulation et la fermeture temporaires de la route 105 le dimanche 4 juillet 2010 de 7 h à 10 h 30 afin d'y créer une bande cyclable convergente dans la voie ouest de la route;

IL EST DE PLUS RÉSOLU que soient respectées les dispositions prescrites au paragraphe 187(6) de la *Loi sur les municipalités* régissant la procédure d'avis public et que le conseil examine les oppositions au projet d'arrêté à sa réunion ordinaire du mardi 25 mai 2010 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION – MOTEUR DE RÉSERVATION D'HÔTEL EN LIGNE

Autorisation – moteur de réservation d'hôtel en ligne

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires pour conclure une entente avec Jack Rabbit Systems visant l'établissement d'un système de réservation touristique en ligne sur le site web de Tourisme Fredericton.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ARRÊTÉ N° A-10, ARRÊTÉ VISANT À INSTAURER LA COMMISSION DES TERRES DE FREDERICTON

Arrêté n° A-10, Arrêté visant à instaurer la commission des terres de Fredericton

Troisième lecture de l'arrêté n° A-10

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE l'arrêté n° A-10, Arrêté visant à instaurer la commission des terres de Fredericton, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11,1 (1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Lecture par numéro d'article de l'arrêté n° A-10

L'arrêté n° A-10 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 2**.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE l'arrêté n° A-10, Arrêté visant à instaurer la commission des terres de Fredericton, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté n° A-10

COMMISSION DES TERRES DE FREDERICTON – TRANSFERT DES BIENS EN SURPLUS

Commission des terres de Fredericton – Transfert des biens en surplus

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que, sous réserve de l'adoption de l'arrêté n° A-10, Arrêté visant à instaurer la Commission des terres de Fredericton, le conseil municipal de Fredericton autorise le transfert, à la Commission des terres de Fredericton, des 26 terrains en surplus énumérés à l'annexe « A »;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à exécuter les documents nécessaires pour donner suite à cette résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROPOSITION DE LA PHASE UN DU PLAN D'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR CHEMIN DOAK – BOULEVARD ALISON (QUARTIER 7)

Proposition de la Phase un du plan d'aménagement du secteur chemin Doak – boulevard Alison (quartier 7)

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise le plan de construction Phase 1 du chemin Doak et du boulevard

Alison au coût estimatif de 2 441 220 \$, sous réserve des taxes, rajustements et conditions applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU TRÉSORIER

Rapport du trésorier

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que, conformément au paragraphe 29.06 de l'arrêté n° A-2, Arrêté concernant l'Administration et le conseil municipal, les dépenses du mois d'avril 2010 totalisant dix millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent trente-trois dollars et neuf cents. (10 398 433,09 \$) soient soumises pour ratification).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Stephen Kelly est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

APPEL D'OFFRES T10-18 – AMÉLIORATION DE L'ÉGOUT SANITAIRE COLLECTEUR ET DE LA CONDUITE D'EAU PRINCIPALE DE DEVON (PHASE 1)

Appel d'offres T10-18 –
contrat adjudgé à Hazen
Thomas & Sons Contracting
Ltd.

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-18, Amélioration de l'égout sanitaire collecteur et de la conduite d'eau principale de Devon, Phase 1, à *Hazen Thomas & Sons Contracting Ltd.*, moins-disant répondant aux spécifications au prix soumissionné de 491 391,46 \$, TVH comprise, ET QUE le maire et la secrétaire municipale exécutent les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPEL D'OFFRES T10-38 – UN CHÂSSIS-CABINE 2010 POUR CAMION UNE TONNE, PARC AUTOMOBILE

Adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-38 à Wood Motors Ford

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller David Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-38, un châssis-cabine 2010 pour camion une tonne, Parc automobile, à Wood Motors Ford, soumissionnaire unique et répondant aux spécifications de la Division des eaux et des égouts, au coût total soumissionné de 29 232,53 \$, TVH comprise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPEL D'OFFRES T10-41 – UN PUISARD DE RUE ET ÉPURATEUR D'ÉGOUT COMBINÉ AQUATECH MODÈLE B52 OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ

Appel d'offres T10-41 – contrat adjugé à Saunders Equipment Ltd.

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-41, un puisard de rue et épurateur d'égout combiné Aquatech modèle B52 neuf et non usagé ou équivalent approuvé à *Saunders Equipment Ltd.*, seul soumissionnaire répondant aux spécifications, avec Option de forfait pour modèle International 7500, Service d'eau et d'égout, au coût total soumissionné de 283 093,89 \$, TVH comprise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPEL D'OFFRES T10-42 – UNE EXCAVATRICE À ROUES HYDRAULIQUES NEUVE 2010 (PARC AUTOMOBILE)

Appel d'offres T10-42 – contrat adjugé à Atlantic Tractors and Equipment Ltd.

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le maire adjoint Bruce Grandy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le contrat découlant de l'appel d'offres T10-42, une (1) excavatrice à roues hydrauliques 2010 neuve, soit adjugé à *Atlantic Tractors and Equipment Ltd.*, moins-disant répondant aux spécifications, y compris une option de garantie étendue de cinq (5) années, pour le service – Ingénierie et travaux publics, division de la voirie, au prix total soumissionné de 213 037,35 \$, TVH comprise.

À ce sujet, le maire adjoint Bruce Grandy demande des précisions sur le budget de la division du parc-auto. Jane Blakely, directrice des services communautaires, fait savoir que, chaque année, durant le processus budgétaire, la division du parc-auto rencontre tous les services à la clientèle et établit une liste de priorités pour le remplacement des véhicules. Cette liste est par la suite approuvée par le conseil. Une liste « B » est approuvée en même temps, de sorte que les fonds excédentaires puissent être consacrés aux déficits d'infrastructure du parc-auto.

Le maire adjoint Bruce Grandy suggère d'inclure les allocations budgétaires dans les documents d'appel d'offres lorsqu'ils sont présentés au conseil.

La motion initiale est mise au vote et est déclarée ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ACHAT EN SOURCE UNIQUE – UNE SOURCE LUMINEUSE PORTATIVE ROFIN POLILIGHT FLARE PLUS À PILES POUR UTILISATION JUDICIAIRE

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que l'achat en source unique d'un (1) ensemble complet de source lumineuse Flare Plus, modèle RO-FLRP-C5KIT1 pour utilisation judiciaire, incluant une (1) pile et cinq (5) filtres interchangeable à longueur d'ondes et accessoires pour le service de police, soit adjugé à *CSI Crime Sciences Inc/Invitro Sciences Inc.* au prix d'achat de 11 410 \$, TVH en sus. Les prix sont en argent canadien et franco-destination; ils comprennent la formation sur place et une garantie de deux (2) ans pièces et main-d'œuvre pour défaut de fabrication.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACHAT EN SOURCE UNIQUE – TROIS DISPOSITIFS D'ATTELAGE ÉCLAIR CRAIG QKM-36 (N^O DE PIÈCE 145489-00) DE CRAIG MANUFACTURING LTD (PARC AUTOMOBILE)

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

Achat en source unique – une source lumineuse portative Rofin PoliLight – contrat adjugé à CSI Crime Sciences Inc./Invitro Sciences Inc.

Achat en source unique – trois dispositifs d'attelage éclair Craig QKM-36 – contrat adjugé à Craig Manufacturing Ltd.

IL EST RÉSOLU QUE le contrat d'achat en source unique de trois (3) dispositifs d'attelage éclair Craig (pièce 145489-00) pour la division du parc-auto, soit adjugé à *Craig Manufacturing Ltd.*, au coût d'achat total de 20 700 \$, TVH en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE PRIX Q16-10 – RÉNOVATIONS DU BÂTIMENT DU TERRAIN MUNICIPAL DU 369, CHEMIN LINCOLN, SOIT LE NID 01473255

Demande de prix Q16-10 – contrat adjugé à The Urban Farmer Ltd.

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de la demande de prix Q16-10 pour rénovation de bâtiment sur le terrain municipal sis au 369, chemin Lincoln, ou NID 01473255, à *The Urban Farmer Ltd.*, soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note et moins-disant répondant aux spécifications au prix proposé de 105 791,11 \$, TVH comprise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE LA TRÉSORIÈRE MUNICIPALE PAR INTÉRIM

Nomination de la trésorière municipale par intérim

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton nomme par la présente Tina Tapley au poste de trésorière municipale par intérim, à compter du 6 mai 2010, conformément au paragraphe 74(3) de la *Loi sur les municipalités*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ANNULATION DE LA NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE MUNICIPALE

Annulation de la nomination de la secrétaire municipale

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton annule, à compter du 6 mai 2010, la nomination de Pamela Hargrove à titre de secrétaire municipale, effectuée conformément au paragraphe 74(2) de la *Loi sur les municipalités*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**PRÉSENTATION PUBLIQUE DE L'ARRÊTÉ N° Z-1.13
MODIFICATION DU PLAN MUNICIPAL ET DE ZONAGE –
634-644, RUE QUEEN (DORA CONSTRUCTION/CITY OF
FREDERICTON)**

Présentation publique de
l'arrêté n° Z-1.13

La secrétaire municipale adjointe lit ce qui suit :

À sa réunion du 26 avril 2010, le conseil a adopté une résolution autorisant la rédaction d'un arrêté visant à modifier le Plan municipal en ce qui a trait au terrain sis aux 634-644, rue Queen et a fixé la présente séance comme date de la présentation publique.

L'objectif de l'arrêté est de modifier les paramètres de hauteur maximale de l'enveloppe du bâtiment dans la zone de commerce de détail du centre-ville, rue King, spécifiés dans les normes de conception, article 3.4, zone centre-ville du plan municipal, en les faisant passer de 12 m à 36 m, de façon à permettre la construction d'un hôtel de 126 chambres aux 634-644, rue Queen. L'arrêté de zonage sera aussi modifié, selon la zone centre-ville un (CC-1), de façon à permettre la construction d'un hôtel de 126 chambres d'une hauteur de 36 m sur le terrain mentionné, sous réserve des conditions imposées par le conseil.

Je tiens à aviser le public que le projet d'arrêté n° Z-1.13 peut être consulté au bureau de la secrétaire municipale et que les objections écrites doivent être présentées dans les 30 prochains jours.

En raison de leur absence à la séance du 26 avril 2010, moment où les oppositions ont été entendues, les conseillers Mike O'Brien et Steven Hicks s'excusent et quittent la salle à 20 h 22.

Les conseillers Mike
O'Brien et Steven Hicks
quittent la salle

**MODIFICATION DE ZONAGE – 369, CH. LINCOLN (CITY OF
FREDERICTON)**

Adoption des conditions,
modification de zonage –
369, chemin Lincoln
(Fredericton)

Adoption des conditions

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'urbanisme*, les conditions suivantes soient adoptées à l'égard d'une modification de l'arrêté de zonage n° Z-2, selon la zone

d'espaces libres (O.S.), afin de permettre l'exploitation d'un laboratoire dentaire au 369, chemin Lincoln, comme le précise l'arrêté n° Z -2.694 :

- a) Soumettre un plan de stationnement et de paysagement à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- b) S'assurer que chaque enseigne fait l'objet d'un permis et est conforme à l'article 7 de l'arrêté de zonage n° Z-2.
- c) Obtenir un permis de construire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.694

Proposé par le conseiller Stephen Chase , appuyé par le conseiller Stephen Kelly, QUE l'arrêté n° Z-2.694, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 portant sur le zonage Fredericton, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11,1 (1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Lecture par numéro d'article de l'arrêté Z-2.694

L'arrêté n° Z-2.694 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 3**.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Stephen Kelly, QUE l'arrêté n° Z-2.694, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 portant sur le zonage de Fredericton, soit lu en troisième lieu par titre. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.694

MODIFICATION DE ZONAGE – 1080, PROMENADE BROOKSIDE (BROOKSIDE STOW-IT-ALL)

Adoption des conditions, modification de zonage – 1080, promenade Brookside (Brookside Stow-it-all)

Adoption des conditions

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le maire adjoint Bruce Grandy QUE conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'urbanisme*, les conditions suivantes soient adoptées à l'égard d'une modification de l'arrêté de zonage n° Z-2, selon la zone de développement futur (F.D.), de façon à permettre l'agrandissement de l'entreprise d'entreposage sise au 1080, promenade Brookside, comme le précise l'arrêté n° Z-2.696:

- a) Aménager le site de manière essentiellement conforme au plan III joint au rapport de planification 35/10.

- b) Veiller à ce que les structures temporaires (conteneurs d'expédition) ne soient pas installées en permanence sur les fondations.
- c) Limiter le nombre de ces structures à l'actuel nombre de neuf (9).
- d) Demander à Énergie NB d'envoyer une lettre au propriétaire de Brookside Stow-It-All Incorporated précisant les conditions d'installation de conteneurs sur la servitude publique.
- e) Ne pas construire de bâtiments ou d'annexes sur le terrain sans permission découlant d'une procédure de zonage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.696

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le maire adjoint Bruce Grandy QUE l'arrêté n° Z-2.696, visant à modifier l'arrêté n° Z-2 portant sur le zonage de Fredericton, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11,1 (1) et (2) de la Loi sur les municipalités. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Lecture de l'arrêté n° Z-2.696 par numéro d'article

L'arrêté n° Z-2.696 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 4**.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le maire adjoint Bruce Grandy QUE l'arrêté n° Z-2.696, visant à modifier l'arrêté n° Z-2, arrêté relatif au zonage de Fredericton, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.696

ABSENCE DU CONSEILLER TONY WHALEN

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseiller Tony Whalen soit excusé et exempté de la pénalité prévue au règlement. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Absence du conseiller Tony Whalen

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE la séance soit levée. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Levée de la séance

La séance est levée 20 h 25.

Soumis à l'approbation du conseil municipal par

(Sgd.) Karen Garrett

Karen Garrett,
Secrétaire de séance